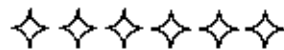




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL



Mardi 24 mars 2015
à 9 H 30



- Salle Olympe de Gouges - Beauvau -

Ministère de l'intérieur

Comité technique ministériel

24 mars 2015

ORDRE DU JOUR

A – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

B – PROJETS DE TEXTES SOUMIS A L'AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Textes d'organisation

- POINT N° 1** Projet de décret modifiant le décret n° 2011-348 du 29 mars 2011 portant création de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions.
- POINT N° 2** Projet de décret modifiant le décret n° 2006-1482 du 29 novembre 2006 relatif au conseil supérieur de l'administration territoriale de l'État.
- POINT N° 3** Projet d'arrêté portant organisation du service à compétence nationale dénommé « service de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risque ».

Textes statutaires et indemnitaires

- POINT N° 4** Projet de décret portant statut particulier du corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication.
- POINT N° 5** Projet de décret modifiant le décret n° 2009-369 du 1er avril 2009 fixant l'échelonnement indiciaire de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.
- POINT N° 6** Projet d'arrêté relatif à la formation statutaire des ingénieurs des systèmes d'information et de communication.
- POINT N° 7** Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux conditions d'aptitudes physiques particulières pour l'accès aux emplois de certains corps de fonctionnaires.
- POINT N° 8** Projet d'arrêté déterminant les conditions d'octroi de l'indemnité de sujétion géographique (ISG) pour les fonctionnaires affectés en Guyane et à Saint-Martin dans les services relevant du ministère de l'intérieur et dans les formations administratives de la gendarmerie nationale.

C – INFORMATION

- POINT N° 9** Plan national de formation 2015-2017.
- POINT N° 10** Information sur la réforme de la gestion des retraites.
- POINT N° 11** Information sur le dispositif d'apprentissage.
- POINT N° 12** Information sur la réforme de la gestion de la paie.

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES



FASMI

CTM

du 24 mars 2015

Point n°11

APPRENTISSAGE

Le Ministère de l'Intérieur lance l'apprentissage au sein du Ministère de l'Intérieur.

1226 apprentis seront recrutés entre la rentrée 2015 et la rentrée 2016.

600 pour 2015 :

150 à la DGPN

150 à la DGGN

150 en PREFECTURES

50 dans les SGAMI

50 à la PP

50 en
ADMINISTRATION
CENTRALE

L'UNSA FASMI soutient
la mise en place de
l'apprentissage au Ministère de
l'Intérieur **mais demande un
cadrage spécifique** avec en
particulier la notion de

MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

et l'encadrement spécifique
des jeunes qui font le choix
de cette filière.

La FASMI

au **+ PROCHE** des préoccupations de tous les fonctionnaires du
Ministère de l'Intérieur.

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES



CTM

du 24 mars 2015

OUTRE-MER

Prime ISG



Indemnité de sujétion géographique

L'UNSA FASMI a voté **CONTRE** ce texte qui instaure une modulation suivant l'affectation...

AUCUNE COHERENCE...

INACCEPTABLE POUR L'UNSA !

La CFDT et la CFE-CGC par leur position et leur vote (abstention) valident la mise en application d'un texte **alors que le "vote unanime contre" aurait permis de renvoyer ce texte à BERCY.**

**Collègues travaillant en Outre-Mer :
Merci Qui ?!**



CTM

du 24 mars 2015

Point n°7

Conditions particulières pour l'accès aux emplois de Policiers

Condition physique

Mise en place du S.I.G.Y.C.O.P. (profil médical chiffré)

Les représentants UNSA FASMI seront très attentifs :

aux modalités de mise en place de ce nouvel arrêté et de son application lors du recrutement initial et uniquement dans ce cadre

à la place occupée par la médecine statutaire et la médecine de prévention

au suivi régulier des fonctionnaires de tout le Ministère de l'Intérieur par la Médecine de prévention.